

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 27 MAI 2026

DELIBÉRATION

N°09/27-05-2026/53

OBJET :

CCI DE CORSE – CLÔTURE / ACTION ÉCONOMIQUE -ENTREPRISES ET TERRITOIRES

MISE EN ŒUVRE DU SRDEII :

PLAN D'ACTIONS 2026 COLLECTIVITÉ DE CORSE / ADEC – EPCI DE CORSE

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	48
Quorum	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	15
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	41
Nombre total de votants	:	41
Adoption	:	41

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, José BENZONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Michel IENCO, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI à Paula MOSCA, Véronique ARRIGHI à Jean-Marc BORRI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Angèle CHIAPPINI à Christelle COMBETTE, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Pierre GUIDONI à Jean-Martin MONDOLONI, Dominique LIVRELLI à Jean-Charles GIABICONI, Julien PAOLINI à Angèle BASTIANI, Charlotte TERRIGHI à Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Représentants des Professionnels*: Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Jean-François CASTELLI à Olivier VALERY, Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Jean-André MAURIZI à Auguste GIOVANNI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'article L.4251-18 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

VU l'arrêté n°R20-2017-03-29-001 en date du 29 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

VU la délibération n°22/101 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2022 approuvant la révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

RAPPEL DU CONTEXTE :

La coopération entre la Collectivité de Corse, l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse s'est organisée par des cadres contractuels annuels et transitoires pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

Par la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, l'EPCI de Corse s'est substitué à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle de la Collectivité de Corse, reprend l'ensemble des droits, biens et obligations de la CCI de Corse, conformément à l'article 4 de ladite loi.

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.4251-18, modifié par la loi n°2025-640, prévoit :

« La mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation fait l'objet de conventions, d'une part, entre la région et la chambre de commerce et d'industrie de région compétente ou, en Corse, l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse et, d'autre part, entre la région et la chambre de métiers et de l'artisanat de niveau régional compétente. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

CADRE TRANSITOIRE POUR L'ANNÉE 2026 :

Dans le cadre des travaux engagés entre les services de la Collectivité de Corse et ceux de l'EPCI de Corse, les parties ont ouvert un chantier d'articulation pour la période à venir : la rédaction d'un projet de Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse et l'EPCI de Corse, qui constituera le cadre stratégique pluriannuel de référence pour l'ensemble des missions de l'EPCI de Corse et formalisera les engagements de la Collectivité de Corse en sa qualité de tutelle de l'établissement public.

Ce projet, en cours d'élaboration, a vocation à remplacer et à dépasser les cadres contractuels antérieurs en les adaptant pleinement au nouveau régime institutionnel de l'EPCI de Corse. Une fois adopté, le COP régional constituera le socle à partir duquel seront déclinées une ou plusieurs Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM), traduisant de manière opérationnelle les orientations ainsi définies et encadrant les modalités concrètes de mise en œuvre des missions de l'établissement.

Dans l'attente de l'adoption de ce cadre de référence actualisé, et afin d'assurer la continuité de l'action publique au bénéfice des entreprises et des territoires insulaires, il est proposé de mettre en œuvre, une dernière fois pour 2026, une annexe financière transitoire, permettant de maintenir le déploiement opérationnel des axes prioritaires du SRDE2I sans interruption.

PORTÉE DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2026 :

L'annexe financière 2026 décline les cinq axes prioritaires du SRDE2I révisé.

- Axe 1 – Soutien au développement d'une économie durable de production
- Axe 2 – Soutien à l'économie de proximité
- Axe 3 – Soutien aux projets de développement territorial
- Axe 4 – Accompagnement des entreprises dans les multiples transitions
- Axe 5 – Contribution à l'internationalisation de l'économie corse et aux démarches à l'export

Le programme d'actions détaille les objectifs poursuivis, la description des actions, les budgets prévisionnels et les indicateurs de résultats (cf. document détaillé en annexe).

Ces actions concertées bénéficient d'un cofinancement annuel de la Collectivité de Corse, délégué à l'ADEC qui en assure le contrôle opérationnel, à concurrence de 360 000 €, représentant 50% du coût total des actions, l'EPCI de Corse apportant une contribution équivalente.

Axe	Actions	Total	Part EPCIC	Part CDC/ADE C	
Axe 1	Soutien au développement d'une économie durable de production	Information et sensibilisation (newsletter, @mailing, phoning...)	10 000	5 000	5 000
		Réunions d'information, webinaires, ateliers	20 000	10 000	10 000
		Assistance gratuite aux formalités (Créations, modifications, radiations)	80 000	40 000	40 000
		Opérations collectives visant à promouvoir l'entrepreneuriat	60 000	30 000	30 000
Axe 2	Soutien à l'économie de proximité	Associations de commerçants	230 000	115 000	115 000
		Animation territoriale – organisation de foires et salons	75 000	37 500	37 500
Axe 3	Soutien aux projets de développement territorial	Données fichier consulaire	25 000	12 500	12 500
		Informers, sensibiliser les entreprises des territoires & faire émerger des projets	10 000	5 000	5 000
		Réunions d'information, webinaires, ateliers sur les territoires avec les EPCI	30 000	15 000	15 000
Axe 4	Accompagnement des entreprises dans les multiples transitions	Information, sensibilisation, accompagnement (newsletter, autodiagnostic)	20 000	10 000	10 000
		Opérations collectives (réunions, webinaires, ateliers)	30 000	15 000	15 000
		Audits individuels transition (RH, Numérique, DD,...)	50 000	25 000	25 000
		Accompagnement entreprises en difficulté	30 000	15 000	15 000
Axe 5	Contribution à l'internationalisation de l'économie corse et aux démarches à l'export	Information, sensibilisation (newsletter, @mailing, phoning...)	10 000	5 000	5 000
		Entretiens individuels Export	25 000	12 500	12 500
		Opération collective export : Journée TFE	15 000	7 500	7 500
TOTAL		720 000 €	360 000 €	360 000 €	

CONSIDÉRANT les travaux engagés entre les services de la Collectivité de Corse et ceux de l'EPCI de Corse et la rédaction en cours d'un projet de COP régional Collectivité de Corse / EPCI de Corse ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité de l'action publique en faveur du développement économique de la Corse dans l'attente de la finalisation de ces documents cadres ;

CONSIDÉRANT le projet d'annexe financière 2026 et sa maquette budgétaire ci-annexés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR : 41

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, José BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **ADOpte** l'annexe financière 2026 de mise en œuvre des actions économiques concertées du SRDE2I entre l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, la Collectivité de Corse et l'Agence de Développement Économique de la Corse, telle que détaillée ci-dessus et jointe à la présente ;
- **AUTORISE** le Président de l'EPCI de Corse à signer l'annexe financière 2026 et tout document afférent à sa mise en œuvre.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI



Bastia, le 27 mai 2026

**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

CDC/ADEC/EPCI-C

ANNEXE FINANCIERE 2026 - INDICATEURS DE SUIVI et DE PERFORMANCE

Axe 1 : Soutien au développement d'une économie durable de production

Conformément aux décisions de l'assemblée de Corse et aux modalités arrêtées dans la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, la structuration des filières productives, qui a été conduite de manière efficace, doit être amplifiée en privilégiant les actions collectives, de structuration et de développement, d'accompagnement aux écosystèmes, et aux filières.

Ces actions collectives ont vocation à devenir progressivement une des principales portes d'entrée aux dispositifs d'aides publiques.

L'ADEC et l'EPCI de Corse décident de mettre en œuvre des actions collectives et individuelles visant à sensibiliser, informer et accompagner les entreprises corse dans une dynamique collective de regroupement et d'organisation par filière.

Thématiques et actions mises en œuvre

Les actions porteront sur l'ingénierie de projet, des prestations d'étude/diagnostic, et de conseils s'intégrant dans le cadre de projets de structuration de filières. Les actions consisteront à :

- Assistance gratuite aux formalités y compris à l'international notamment grâce au réseau d'antennes (Bastia, Ajaccio, Corte, Ile Rousse, Ghisonaccia et Porto Vecchio)
 - Dans un contexte d'évolution réglementaire marqué par le remplacement, au 1^{er} janvier 2023, des Centres de Formalités des Entreprises (CFE) par un guichet unique électronique national, l'EPCI de Corse a fait le choix de maintenir un **service d'accueil, d'accompagnement et d'assistance gratuit** à destination de l'ensemble des entreprises insulaires. Ce positionnement constitue un facteur de différenciation fort, alors que l'ensemble des autres CCI facturent désormais ces prestations aux tarifs moyens (création, modification, radiation) de 100 €
- Dans le cadre du partenariat avec l'ADEC, l'EPCI de Corse s'engage à **assurer la continuité de ce service de proximité et sa gratuité** pour l'ensemble des formalités relevant du guichet unique (création, modification, radiation)
- Participer à l'élaboration des études et diagnostics des filières productives (forces, faiblesses, opportunités, menaces) réalisés par l'ADEC ou les partenaires (EPCI). Plus précisément :
 - Identifier les entreprises des filières retenues (via les fichiers de l'EPCI de Corse)
 - Si besoin, interroger (par sondage dématérialisé) les entreprises concernées ou leurs représentants sur leurs besoins, leurs difficultés...
 - Analyser les résultats par filière des diagnostics réalisés (RH, développement, durable, numérique..) permettant de faire remonter les informations de manière consolidée sur les besoins de ces entreprises (Cf. Axe 4)
- Sensibilisation, information : Promouvoir les appels à projet (AAP) lancés par l'ADEC ; sensibiliser et informer les entreprises par filière, les inciter à répondre aux AAP

- Accompagnement et conseil : Organiser des permanences, ateliers, ou webinaires destinés à bénéficier des dispositifs portés par l'ADEC ; conseil, aide à la constitution et au dépôt des déclarations d'intention, à la constitution des dossiers techniques

Réception par le préfet : 01/06/2026

(dispositifs exceptionnels et/ou appels à projet spécifiques aux filières, par exemple : CRESCE III, AAP autres..)

- Organiser des opérations collectives visant à promouvoir l'entrepreneuriat.

NB : Selon les orientations retenues par la Collectivité de Corse et l'ADEC, ces actions pourront être déployées ou redéployées vers les filières prioritaires (IAA, numérique, économie productive et de proximité, industries culturelle et créative, silver économie, cosmétologie, nautisme..).

Budget de l'axe 1

Axe N°1	Actions	Total	Part EPCI-C	Part CdC/ADEC	Cadre réglementaire
Soutien au développement d'une économie durable de production	Information et sensibilisation (newsletter, @mailing, phoning..)	10 000	5 000	5 000	SIEG de Minimis
	Réunions d'information, Webinaires, ateliers	20 000	10 000	10 000	SIEG de Minimis
	Assistance aux formalités (création, modification, radiation)	80 000	40 000	40 000	Intermédiaire transparent
	Opérations collectives visant à promouvoir l'entrepreneuriat	60 000	30 000	30 000	SIEG de Minimis
	Total	170 000 €	85 000 €	85 000 €	

Indicateurs de suivi de l'axe 1

Concernant le suivi de l'axe 1, les indicateurs d'activité et de résultat suivants sont retenus :

Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises informées (sur les AAP) par typologie de besoin et par filière Objectif : 5.000 ▪ Nombre d'entreprises sensibilisées participant aux réunions, ateliers et/ou webinaires Objectif : 100 ▪ Nombre d'entreprises conseillées, sensibilisées aux démarches de formalités Objectif : 1.000 ▪ Nombre d'accompagnements à la réalisation de formalités Objectif : 600 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets (éligibles aux dispositifs régionaux portés par l'ADEC) détectés et transmis à l'ADEC Objectif 1 : 95 Objectif 2 : 5 projets par territoires (EPCI ; Cf Axe 3) ▪ Taux de transformation des projets accompagnés en projets financés par les AAP ADEC Objectif : 60% <p>Pour les Opérations visant à promouvoir l'entrepreneuriat,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises participantes Objectif : 500

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Axe 2 : Soutien à l'économie de proximité

Axe inscrit au titre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Corse, l'EPCI de Corse et l'ADEC entendent lutter contre les fractures territoriales, en participant à des actions d'animation territoriale, et par le déploiement de programmes et de projets au service du dynamisme des territoires.

Thématiques et actions mises en œuvre

- Soutenir les associations de commerçants par un accompagnement performant (accompagnement technique à la création d'associations de commerçants, soutien administratif au fonctionnement, montage de dossiers, recherche de financement, conseil à l'élaboration de projets et de plans d'actions et de dynamisation..), et participer financièrement aux budgets des unions de commerçants et de leurs plans d'actions et de dynamisation annuels ;
- Soutenir les opérations collectives et initiatives locales contribuant à dynamiser les territoires, en valorisant les entreprises et commerces qui les composent (de type foires et salons) ;

Budget de l'axe 2

Axe N°2	Actions	Total	Part EPCI-C	Part CdC/ADEC	Cadre réglementaire
Soutien à l'économie de proximité	Associations de Commerçants	230 000	115 000	115 000	Intermédiaire transparent
	Animation territoriale – organisation de foires et salons	75 000	37 500	37 500	Intermédiaire transparent
	Total	305 000 €	152 500 €	152 500 €	

Indicateurs de suivi de l'axe 2

Concernant le suivi de l'axe 2, les indicateurs d'activité et de résultat suivants sont retenus :

Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'associations de commerçants soutenues sur les territoires – Objectif : 25▪ Nombre de commerçants fédérés adhérents aux associations – Objectif : 1 200▪ Aides versées aux associations de commerçants – Objectif : 230.000 €▪ Nombre d'opérations d'animation territoriale soutenues – Objectif : 10▪ Nombre d'entreprises participant aux opérations (foires et salons) : Objectif : 80▪ Soutien financier versé aux organisateurs de foires et salons : Objectif : 75.000 €	<p>Pour les unions de commerçants (UC)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Coût global des plans d'actions▪ Effet de levier public/privé <p>Pour les organisateurs de foires et salons</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Coût global des plans d'actions▪ Effet de levier public/privé▪ Nombre de personnes accueillies (estimé) lors des foires et salons

Axe 3 : Soutien aux projets de développement territorial

Cet axe vise à réduire les fractures territoriales en accompagnant les territoires dans l'identification et la valorisation de leurs opportunités de développement économique, et à tirer parti au mieux de celles-ci par l'émergence de projets concrets, élaborés et déployés en collaboration sur les territoires avec les EPCI. Ceux-ci se verront proposer, à travers la signature de conventions la mise en place et la formalisation d'un partenariat sur l'action économique territoriale concertée avec la CdC et l'ADEC.

Thématiques et actions mises en œuvre

- Apporter un appui opérationnel aux EPCI, et participer à la définition et à la mise en œuvre d'actions économiques sur les territoires
- Renforcer les partenariats existants et la coopération sur les projets et programmes liés au développement économique des EPCI
- Assurer un service de proximité et de qualité aux ressortissants des territoires
- Mettre à disposition des EPCI l'offre de services et d'accompagnement de l'EPCI de Corse à destination des porteurs de projet et des entreprises
- Mettre à disposition des données et études sur le tissu économique des territoires, pour constituer une aide à la décision, au pilotage et à l'évaluation des projets portés par les EPCI et des dispositifs de la Collectivité de Corse
- Participer à la mise en place et à la formalisation des actions économiques territoriales concertées à intervenir entre la CdC, l'ADEC, les EPCI et l'EPCI de Corse, visant à coordonner et optimiser l'action économique des territoires
- Promouvoir les dispositifs portés par l'ADEC, sensibiliser, informer et accompagner les entreprises des territoires de la constitution jusqu'au dépôt des déclarations d'intention
- Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), et l'insertion par l'activité économique, en participant au fonctionnement et au financement des outils financiers ADIE et CAPI
- Assurer la promotion et la diffusion des informations relatives à l'offre de services ESS et les modalités (conseiller et orienter les demandeurs d'emploi vers les dispositifs régionaux dédiés à la création d'entreprise)

Budget de l'axe 3

Axe N°3	Actions	Total	Part EPCI-C	Part CdC/ADEC	Cadre réglementaire
Soutien aux projets de développement territorial	Données fichier consulaire	25 000	12 500	12 500	SIEG de Minimis
	Informer, sensibiliser les entreprises des territoires & faire émerger des projets	10 000	5 000	5 000	SIEG de Minimis
	Réunions d'information, webinaires, ateliers sur les territoires avec les EPCI	30 000	15 000	15 000	SIEG de Minimis
	Total	65 000 €	32 500 €	32 500 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Indicateurs de suivi de l'axe 3
07A-939021987-20260327209_27-03-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire
Concernant le suivi de l'axe 3, les indicateurs d'activité et de résultat suivants sont retenus :
Réception par le préfet : 01/06/2026

Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions de travail organisées avec les EPCI Objectif : 19 ▪ Nombre de fichiers / études fournis Objectif : 10 ▪ Nombre d'entreprises informées, sensibilisées sur les territoires Objectif : 4 000 ▪ Nombre de porteurs de projet orientés vers les outils financiers ADIE, CAPI, CADEC... Objectif : 40 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de conventions de partenariat signées Objectif : 12 ▪ (Permanences, réunions, dispositifs territorialisés) Objectif : 20 ▪ Taux de transformation des dossiers accompagnés en projets financés (vs dossiers déposés) Objectif : 60 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Axe 4 : Accompagnement des entreprises dans les multiples transitions

Cet axe a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs transitions (numérique, environnementale, sociale..) afin de renforcer leur compétitivité et d'inscrire l'économie insulaire dans une trajectoire de croissance durable

Thématiques et actions mises en œuvre

- Sensibiliser, informer, former et accompagner les entreprises et les commerçants, aux priorités et aux défis de demain dans les domaines suivants :
 - > Transmission/reprise
 - > Développement durable
 - > RSE
 - > Innovation/intelligence économique
 - > Digitalisation de l'économie
 - > Cybersécurité
 - > Développement commercial
 - > Soutien aux entreprises en difficulté
- Encourager les bonnes pratiques et sensibiliser les TPE/PME aux défis de demain, réaliser et diffuser des newsletters dédiées, organiser des réunions, ateliers thématiques ou webinaires d'information
- Accompagner les entreprises en priorité les TPE/PME dans leurs transitions (Numérique/Durable/RSE/métiers etc..) en leur proposant un état des lieux et la réalisation d'audits individuels (une attention particulière sera apportée aux filières prioritaires soutenues par la Collectivité de Corse et l'ADEC ; cf Axe 1).
- Proposer un accompagnement complet avec l'appui de conseillers spécialisés en soutien aux entreprises en difficulté par le biais de différents leviers :

Sensibiliser les entreprises du territoire (@mailing, posts d'information sur les RS, diffusion de fiches pratiques et d'un guide de prévention et de gestion des difficultés élaboré par l'EPCI de Corse ..), mettre en place des sessions collectives sous forme de webinaires d'information réalisés par les conseillers de l'EPCI de Corse et le réseau de partenaires spécialisés avec lesquels l'EPCI-C a conventionné (URSSAF, Ordre des Experts-comptables..), analyser la santé de l'entreprise pour anticiper les difficultés, s'appuyer sur un réseau de partenaires identifiés et proposer éventuellement une orientation (appui psychologique, constitution de dossier auprès du Tribunal de Commerce..).

Objectifs :

 - Prévenir les situations de crise, analyser les difficultés rencontrées par l'entreprise, étudier les solutions envisageables pour maintenir ou relancer l'activité. Etat de la situation financière, commerciale, organisationnelle, mobilisation des procédures adaptées : mandat ad hoc, conciliation, procédures amiables... Identification des leviers de rebond : soutien financier, repositionnement, partenariats...
 - Apporter un appui technique et financier adapté aux entreprises faisant face à des difficultés liées à des événements exogènes de type travaux, inondations ..Il s'agira à double titre d'aller au-devant de ces entreprises afin que les démarches nécessaires à la prise en compte des difficultés soient anticipées et réalisées dans les temps ; mais également de gérer une situation globale par la mise en œuvre d'actions de communications, de relance de l'activité, en participant également aux éventuelles commissions d'indemnisation ...

Axe N°4	Actions	Total	Part EPCI-C	Part CdC/ADEC	Cadre réglementaire
Accompagnement des entreprises dans les multiples transitions	Information, sensibilisation	20 000	10 000	10 000	SIEG de Minimis
	Opérations collectives (Réunions, ateliers, webinaires..)	30 000	15 000	15 000	SIEG de Minimis
	Audits Individuels transitions	50 000	25 000	25 000	Intermédiaire Transparent
	Accompagnement des Entreprises en difficulté	30 000	15 000	15 000	Intermédiaire Transparent
Total		130 000 €	65 000 €	65 000 €	

Indicateurs de suivi de l'axe 4

Concernant le suivi de l'axe 4, les indicateurs d'activité et de résultat suivants sont retenus :

Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises sensibilisées et informées – Objectif : 5 000 ▪ Nombre d'entreprises participant aux opérations collectives – Objectif : 60 ▪ Nombre d'audits individuels réalisés (Numérique/RSE/DD/RH - Objectif : 40 ▪ Nombre d'entreprises participantes aux webinaires d'information – Objectif : 80 ▪ Nombre d'entreprises en difficulté accompagnées – Objectif : 30 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention (fonds de transformation national) totale perçue par les buralistes accompagnés ▪ Entreprises informées et sensibilisées à la RSE Objectif : 200 ▪ % d'entreprises ayant engagé une action concrète suite à l'audit Objectif : 40 % ▪ Entreprises sensibilisées à l'innovation et la sécurité numérique – Objectif : 250 ▪ Taux de pérennité à 6 mois des entreprises en difficulté accompagnées

Axe 5 : Contribution à l'internationalisation de l'économie corse et aux démarches à l'export

L'internationalisation de l'économie corse, identifiée comme levier stratégique dans le SRDEII, constitue un vecteur de croissance durable à développer activement. L'offre de services consulaires à l'international, tout comme son expertise en matière de coopération à l'échelle européenne, permettront de faciliter le développement et la réussite des projets entrepreneuriaux.

Thématiques et actions mises en œuvre

Les actions consisteront à :

- Contribuer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie régionale en matière d'internationalisation des entreprises
- Participer au déploiement de l'offre « Team France Export » en partenariat avec les membres de la TFE (principalement Collectivité de Corse/ADEC, Business France) ; afin de repérer et d'accompagner davantage d'entreprises susceptibles de se projeter à l'international
 - Mener des visites individuelles Export en entreprise : un accompagnement de terrain essentiel pour faire émerger, soutenir et concrétiser les projets export des entreprises insulaires.
 - Organiser les Journées de la TFE en Corse
- Entretenir les échanges et la collaboration avec l'ADEC sur les opportunités offertes par les programmes européens INTERREG, Euro-MED et Italie-France Maritime 2021-2027, en favorisant la coopération transfrontalière des PME et le développement des filières prioritaires (nautisme/économie bleue, silver économie, IAA..)

Budget de l'axe 5

Axe N°5	Actions	Total	Part EPCI-C	Part CdC/ADEC	Cadre réglementaire
Contribution à l'internationalisation de l'économie corse et aux démarches à l'export	Information et sensibilisation (newsletter, @mailing, phoning..)	10 000	5 000	5 000	SIEG de Minimis
	Entretiens individuels Export	25 000	12 500	12 500	SIEG de Minimis
	Opération collective export : Journée TFE	15 000	7 500	7 500	SIEG de Minimis
	Total	50 000 €	25 000 €	25 000	

Indicateurs de suivi de l'axe 5

Concernant le suivi de l'axe 5, les indicateurs d'activité et de résultat suivants sont retenus :

Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entreprises informées / sensibilisées sur les opérations régionales – Objectif : 300▪ Nombre d'entreprises participant à la journée TFE (dont primo-exportatrices) Objectif : 50▪ Nombre d'entretien individuel Export Objectif : 30	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entretiens individuels réalisés par les membres de la Team lors de la journée TFE – Objectif 50▪ Participation de l'EPCI de Corse aux différents projets européens (nombre de projets par filière prioritaire) Objectif : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Synthèse maquette budgétaire
ANNEXE FINANCIERE 2026 – CDC/EPCI-C/ADEC

Axe	Actions	Total	Part EPCI-C	Part CDC/ADEC	
Axe 1	Soutien au développement d'une économie durable de production	Information et sensibilisation (newsletter, @mailing, phoning..)	10 000	5 000	5 000
		Réunions d'information, webinaires, ateliers	20 000	10 000	10 000
		Assistance gratuite aux formalités (Créations, modifications, radiations)	80 000	40 000	40 000
		Opérations collectives visant à promouvoir l'entrepreneuriat	60 000	30 000	30 000
Axe 2	Soutien à l'économie de proximité	Associations de commerçants	230 000	115 000	115 000
		Animation territoriale – organisation de foires et salons	75 000	37 500	37 500
Axe 3	Soutien aux projets de développement territorial	Données fichier consulaire	25 000	12 500	12 500
		Informers, sensibiliser les entreprises des territoires & faire émerger des projets	10 000	5 000	5 000
		Réunions d'information, webinaires, ateliers sur les territoires avec les EPCI	30 000	15 000	15 000
Axe 4	Accompagnement des entreprises dans les multiples transitions	Information, sensibilisation, accompagnement (newsletter, autodiagnosics)	20 000	10 000	10 000
		Opérations collectives (réunions, webinaires, ateliers)	30 000	15 000	15 000
		Audits individuels transition (RH, Numérique, DD,..)	50 000	25 000	25 000
		Accompagnement entreprises en difficulté	30 000	15 000	15 000
Axe 5	Contribution à l'internationalisation de l'économie corse et aux démarches à l'export	Information, sensibilisation (newsletter, @mailing, phoning..)	10 000	5 000	5 000
		Entretiens individuels Export	25 000	12 500	12 500
		Opération collective export : Journée TFE	15 000	7 500	7 500
TOTAL			720 000 €	360 000 €	360 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-09_27-05-26_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026